

RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 14
LYON

FRANC PARLER

L'attentat est consommé, l'iniquité accomplie ! Plus de Jésuites !

Or, savez-vous que tout cela s'est passé le mieux du monde. On s'attendait à des choses extraordinaires, on nous avait prédit des catastrophes. Un bouleversement général de la nature : les montagnes devaient sauter comme des béliers, les fleuves remonter à leur source, le soleil se voiler...

Les informations venues des quatre coins de la France ne nous apprennent rien de semblable ; à Lyon, le Rhône et la Saône continuent à se rejoindre au confluent de la Mulatière, la colline de Fourvière est toujours à sa place, et s'il a plu dans la soirée, c'est qu'il faisait le vent du Midi.

Voilà pour les éléments. Quant aux manifestations humaines, elles ne furent pas beaucoup plus mouvementées. On a bien entendu deux ou trois cents personnes crier : Vivent les Jésuites ! On a bien vu quelques douairières tirer leur mouchoir ou embrasser des Révérends en pleine rue, mais comme ces dames ont déjà embrassé les Cosaques en 1815, ces accolades ne tirent pas à conséquence.

Bref, de ce côté également, avortement complet.

Ce n'est pas que les doux cléricaux se fussent épargnés à provoquer des désordres et des émeutes.

Depuis huit jours, tous ces « honnêtes gens » étaient en rut. Chacun faisait assaut d'excitation et de violence, dans les réunions, comme dans les journaux.

Pendant que M. Chesnelong et ses amis, transportaient leurs homélies épilépriques en plein faubourg du Temple, à seule fin de donner prétexte à quelque effervescence populaire... si l'on eût pu faire assommer un prêtre, quelle aubaine ! toutes les feuilles dévotes redoublaient d'invectives, d'insultes et de basses injures.

Chevaliers de baccarat du Figaro,

Juifs du Gaulois, sacristains de l'Univers, ganaches de la Gazette, mameluks du Pays, unis dans une sainte alliance, déchargeaient contre le gouvernement, contre les ministres, contre les préfets et les commissaires toutes leurs colères et toutes leurs rages, dans le style que vous savez.

Nous avons vu rarement un pareil déchaînement d'hydrophobie.

Eh bien, rien n'y a fait. Des commissaires de police se sont présentés poliment, tranquillement aux portes des Jésuitières. On les a insultés et menacés un tantinet : on leur a glissé dans la main des exploits d'huissier, on les a obligés à faire sauter des serrures, et à toucher du bout du doigt, l'épaule des Révérends, pour « constater la violence, » ô comédie ! Et deux heures après tout était fini. Les agents n'avaient qu'à faire circuler Baudry-d'Asson.

La population, l'opinion ont assisté avec une suprême indifférence aux tentatives de désordres et de tumulte...

Pourquoi ? Parce que le bon sens public comprenait bien que tout était fausseté et mensonge dans ces récriminations, dans ces indignations, ces colères ou ces douleurs.

La persécution, — mensonge, puisque depuis trois mois, les Jésuites avaient eu le temps de se préparer à l'exécution de la loi ;

La violence, — mensonge, puisque cette violence a été sollicitée, exigée par les Révérends Pères et leurs avocats.

La spoliation, — mensonge encore, puisque les établissements des Jésuites ont été laissés à la garde de leurs propriétaires.

La proscription, l'exil, — mensonge toujours, puisque les Jésuites sont libres d'aller où il leur plaira, de se promener, comme vous et moi dans la rue...

La cohabitation seule est interdite, comme elle est interdite aux Saint-Simoniens, aux phalanstériens et à toutes les sectes religieuses ou sociales que la loi n'autorise pas.

Telle est donc la fin de cette grande misère et de cette abomination, où personne n'est mort, ni blessé.

Restent maintenant les congrégations. Restent les communautés rebelles qui, entraînées dans l'orbite du mouvement jésuitique, prétendent, elles aussi, se mettre au-dessus des lois et affirmer leur droit à la révolte.

Là, le gouvernement sera encore mieux à son aise, car il aura épuisé tous les moyens de conciliation, il sera allé jusqu'au bout de la longanimité et de la douceur.

Que demandait la République à ces congrégations ?

La soumission aux lois du pays où elles vivent ;

La production de leurs statuts, et une requête d'autorisation qui était pour ainsi dire accordée d'avance.

Non possumus, répondent ces apôtres du Syllabus.

Les lois humaines sont faites pour les petites gens, — nous ne connaissons que la loi de Dieu.

En présence de ce parti-pris de résistance, il n'y a pas d'hésitation possible. Une porte était ouverte aux associés congréganistes, aux Dominicains, aux Capucins, aux Carmes, etc., pour régulariser leur situation, pour acquérir droit de nationalité et de cité.

Cette porte ils la referment et se mettent eux-mêmes hors la loi... qu'ils y restent !

Les mesures de rigueur seront encore plus justifiées contre eux que contre les Jésuites, car, répétons-le, les Jésuites n'avaient pas le choix entre la paix et la guerre, tandis que les autres s'écrient : Nous voulons la guerre !

Une guerre qui se terminera vite, sans la moindre effusion de sang.

Quant aux conservateurs enflammés, quant au parti des « honnêtes gens », insultant et brailant, ces messieurs qui prétendent que la France est avec eux, auront prochainement un moyen bien simple de s'en assurer : qu'ils fassent les

élections sur le terrain des Jésuites... Ils pourront se compter et l'addition ne sera pas longue.

JACQUES BARBIER

L'Amnistie au Sénat

Nous comprenons les répugnances. Nous les comprenons d'autant mieux que nous les éprouvâmes jadis, que nous les éprouvons encore, et que si l'on ne consultait que la question de sentiment, la plupart de nos aimables communards seraient parfaitement dignes de rester où ils sont.

Mais aujourd'hui la question est déplacée, elle n'est plus entière.

Le gouvernement et la Chambre s'étant prononcés en faveur de l'amnistie plénière, sans restrictions ni réserves, la résistance du Sénat créerait une situation des plus difficiles et beaucoup plus dangereuse, à coup sûr, que la rentrée d'une demi-douzaine de Rocheforts ou de Pyats !

Qu'arriverait-il, en effet ?

Nos intransigeants, forts de leur moitié d'amnistie votée par la Chambre, deviendraient plus audacieux, plus enragés, plus violents.

Les protestations d'inéligibles redoubleraient d'intensité. On les verrait pousser comme des champignons malsains, dans toutes les circonscriptions exaltées.

Quelle serait la situation du ministère au milieu de cette confusion d'amnistie, accordée d'un côté, refusée de l'autre ?

Recourir à des mesures de rigueur contre les chevaliers de Louise Michel ?

Ce serait un peu tard, ce serait surtout très embarrassant, car les communards auraient le droit de répondre avec une logique indiscutable : — Comment osez-vous nous poursuivre, lorsque nous ne faisons que réclamer une amnistie que vous avez proposée vous-même ?

D'autre part, des nuées d'interpellations pleuvraient de tous les bancs de l'extrême-gauche de la Chambre, qui, cette fois, au-

Henri, son cousin Henri III, l'amiral Coligny et cinquante autres, — venez messieurs, venez vous apitoyer sur les misères de ce malheureux Loyola !

Catherine de Médicis. — Quoi, ce cher Ignace serait en mauvaise fortune ?

Loyola. — Plaignez-moi, grande reine, et songez à me venger, car on me martyrise cruellement.

Henri III. — En vérité ? Je reçus jadis d'un nommé Jacques Clément, un coup de couteau qui m'ouvrit le ventre. Vous en a-t-on fait autant ?

Loyola. — Bien davantage !

Henri IV. — Un de vos élèves, appelé Jean Châtel, me fendit la lèvre, pensant me frapper au cœur. Auriez-vous reçu quelque égratignure de ce genre ?

Loyola. — Quelle niaiserie !

Henri IV. — Niaiserie, c'est possible, mais plus tard Ravillac ne me manqua pas, et son poignard planté en pleine poitrine, m'envoya dans le royaume des ombres. Auriez-vous subi ce petit désagrément ?

Loyola. — S'il ne s'agissait que de mourir !

L'amiral Coligny. — Sur l'ordre de votre douce reine Catherine, aidée de vos bons conseils, on égorga nuitamment quarante ou cinquante mille de mes compagnons. Frappé le premier, j'ai été transpercé, assommé, étranglé, traîné par les cheveux...

Feuilleton de la RENAISSANCE

Dialogue des Morts

Ignace de Loyola. — Infamie, malédiction, sacrilège !

Molière. — A qui en a ce braillard ?

Beaumarchais. — Je ne sais trop ; mais voilà des semaines et des mois qu'il nous rompt la tête, en compagnie de votre ami Tartufe.

Molière. — N'oubliez pas votre aimable Basile dont les lamentations deviennent terriblement agaçantes.

Beaumarchais. — Il faut qu'il se passe quelque chose d'extraordinaire. Avez-vous eu la curiosité de les interroger ?

Molière. — Non, certes. Je n'aime pas causer avec ces saintes gens, qui m'inspirent une répugnance invincible.

Beaumarchais. — Je comprends ça, puisque je me promène toujours à quinze pas de don Basile.

Molière. — Croyez-vous qu'il vous en veuille ? Il me semble que chaque fois qu'il vous rencontre, il vous décoche son plus doux sourire.

Beaumarchais. — C'est justement ce que je crains. Quand vous voyez un cagot faire l'aimable, méfiez-vous !

Molière. — Votre recommandation est inutile ; il y a longtemps que j'ai fait tâter à Tartufe...

Beaumarchais. — ...l'étoffe moelleuse d'Elmire, — je n'y songeais plus. — Mais il faut que nos drôles aient eu quelque mésaventure bien désagréable pour crier comme des sourds.

Molière. — Tenez, voilà Voltaire qui n'est pas timide, il nous renseignera !

Voltaire. — Vous entendez ce beau tapage ! Pas moyen de dormir, même en lisant les œuvres de Fréron.

Beaumarchais. — Nous comptons justement sur vous pour connaître le motif de tout ce bruit, et si vous ne craignez pas d'interroger saint Ignace...

Voltaire. — J'ai pris du contre-poison, et je peux me hasarder. — Dites-moi, vénérable Loyola...

Loyola. — Qui m'appelle, qui m'insulte !

Voltaire. — Vous insulté-je en vous appelant vénérable ?

Loyola. — Ah c'est vous, l'infâme Voltaire ! Que me voulez-vous, brigand ?

Voltaire. — Que de douceur ! Ces messieurs et moi, nous nous intéressons à votre sort...

Loyola. — Qui, ces messieurs ? Ce valet de Molière, cette vipère de Beaumarchais...

Molière. — Charmant caractère !

Beaumarchais. — Ne faites pas attention, c'est de la charité chrétienne.

Voltaire. — Voyons, voyons, d'où vient cette grande colère, pourquoi ces vilains propos ?

Loyola. — Mais on nous pille, on nous assassine, on nous martyrise, on nous étrangle... C'est une infamie !

Tartufe. — Une malédiction !

Basile. — Une abomination !

Voltaire. — Cependant vous paraissiez bien portant.

Loyola. — Je voudrais vous y voir ! Il n'y a pas de supplices, de tortures, de barbaries comparables...

Tartufe. — Non, depuis Dioclétien...

Basile. — Depuis Néron et Héliogabale, on ne vit jamais pareilles infamies se déchaîner sur les serviteurs de Dieu.

Voltaire. — Diable ! Cela paraît grave, et je ne me sens pas de force à juger tout seul ce grand débat. Si nous nous faisions assister de quelques experts.

Molière. — Justement, voilà d'anciennes connaissances de nos Révérends.

Voltaire. — Parbleu, oui ! le bon roi

rait le droit de parler au nom de la majorité républicaine.

Vous voyez d'ici le gâchis ? C'est-à-dire qu'avec le rejet de l'amnistie par le Sénat, le cabinet actuel n'est plus possible.

C'est une crise ministérielle inévitable, fatale !

Est-ce là que le Sénat veut en arriver ? Nous ne le pensons pas, et ce ne serait guère le moment de soulever un conflit de cette gravité.

Il faut savoir, en bonne politique, s'élever au-dessus de certaines répugnances et de certains dégoûts.

Nous admettons sans peine que la personnalité de messieurs Trinquet et C^{ie} soit peu séduisante, nous reconnaissons que le retour d'un grand nombre de ces proscrits ne sera pas fait pour augmenter beaucoup les charmes de la société française.

Cependant, au point où en sont les choses, il n'y a pas d'hésitation possible même pour les sénateurs les plus modérés du centre-gauche.

Un examen de sang-froid, en dehors des préjugés et des passions, doit leur faire comprendre que le rejet de cette amnistie, ne ferait que jeter du pétrole sur le feu et pousserait le gouvernement dans des embarras inextricables.

Quant aux insolences et aux menaces ; quant aux avalanches de journaux incendiaires qui vont s'abattre sur les boulevards : l'*Intransigeant* de Rochefort, le *Cri du Peuple* de Vallès, le *Combat* de Félix Pyat, quelque agacement que puissent produire ces bravades sur les nerfs des gens sensibles, — il est évident que toutes ces publications hydrophobes n'arriveront qu'à se manger les unes les autres.

Travaillant dans les mêmes ruisseaux, exploitant la même clientèle, affamés du même appétit, nos charlatans de la démagogie socialiste, seront fatalement amenés à se dévorer le nez.

Déjà ils commencent. Déjà nous avons entendu les citoyens Talandier et Jules Guesde discuter, à armes courtoises, sur le point de savoir si le « bourgeois » aimait à être fusillé, comme le lapin aime à être écorché vif.

On a hué un tantinet Talandier suspect de modérantisme, parce qu'il a des préjugés contre la fusillade.

Que sera-ce quand les autres « bons bougres » se mettront de la partie ?

Nous n'aurons qu'à nous croiser les bras et à les regarder se déchirer.

Que si les éclaboussures de ces combats singuliers allaient un peu trop loin, le gouvernement n'a-t-il pas cent moyens pour un de calmer ces cerveaux trop bouillants ?

Et les mesures de répression seront d'autant plus efficaces, d'autant mieux appréciées par l'opinion, qu'elles viendront après les mesures de modération et de clémence.

Celui qui a dit que l'amnistie était faite non pas pour mais contre les communards, avait parfaitement raison.

En voyant de près certains saltimbanques, il sera plus facile d'enlever leur masque, et quelle force morale n'aura-t-on

pas pour punir quand on aura pardonné ? Que le Sénat vote donc l'amnistie, et au plus tôt.

Cette amnistie lui répugne ? Qu'il agisse comme avec les remèdes désagréables.

On ferme les yeux et on avale !

Assureurs & Pompiers

Il y a quelques années, dans une petite ville d'un département voisin, le feu prit, une belle nuit, à une ferme importante.

Les pompiers de l'endroit firent des prodiges : l'un d'eux fit en outre une chute dans laquelle il se cassa la jambe.

Mais le bâtiment était sauvé et les pertes à peu près insignifiantes.

Comme la maison si bien protégée par les pompiers était assurée, et que la C^{ie} d'assurances n'avait eu, grâce à leur zèle, qu'une somme infime à déboursier, le maire de l'endroit écrivit au Directeur de cette administration, pour signaler à son attention le malheureux pompier que l'excès de son dévouement condamnait à une incapacité de travail absolument désastreuse.

Le Directeur de la C^{ie} fut ému. Il prit aussitôt sa meilleure plume et se donna la peine d'écrire lui-même au pompier blessé une lettre de félicitations.

Dans cette lettre, il le complimentait d'avoir vaillamment accompli son devoir au péril de ses jours, il exaltait la glorieuse blessure qui le retenait sur un lit de douleur et lui promettait enfin que, si son courage n'était pas récompensé dans ce monde, il le serait bien certainement dans l'autre.

Il terminait enfin en le priant de vouloir bien accepter... l'assurance de sa considération la plus distinguée.

Cependant, le pompier ne mourut pas de faim, grâce à la générosité de ses voisins.

Mais, quelque temps après, un nouvel incendie éclata dans la commune. Un pâté de maisons entier se menaçait.

Les pompiers accoururent, s'empressèrent de préserver un bâtiment qui n'était pas assuré, et laissèrent brûler le reste.

Comme on voit bien que, dans les petites villes, on ne sait pas traiter les affaires. A Lyon, on se conduit autrement.

Les assurances qui couvraient le théâtre des Célestins contre les risques d'incendie expirèrent un beau soir de mai, le 24, s'il nous en souvient bien, à minuit. A minuit trois quarts, le feu prend au théâtre. Trois quarts d'heure de prime étaient dus au moment de l'incendie, et il est fort probable que, si le désastre n'avait pas eu lieu, l'administration aurait énergiquement refusé de gaspiller l'argent des contribuables, en payant ces trois quarts d'heure de prime, trente-cinq sous au moins. Aussi les Compagnies refusent-elles énergiquement de payer et ce n'est qu'à grand peine que l'on obtient d'elles une transaction.

Que fait la ville ? Vous croyez peut-être qu'elle va déclarer aux Compagnies qu'en raison de leurs procédés, elle supprime les pompiers, qui, en somme, ne profitent qu'à ces Sociétés, et qu'elle les laissera désormais éteindre le feu comme elles l'entendent.

Au contraire. Quand nous n'étions pas assurés, nous avions des pompiers de fantaisie, incapables de protéger nos biens ; maintenant que nous sommes fermement résolus à nous assurer sans retard, nous allons avoir des pompiers véritables, des pompiers sérieux, d'un entretien onéreux pour nos finances, afin de défendre efficacement les deniers des Compagnies d'assurances.

Car, c'est un fait arrêté, on réorganise notre corps de pompiers.

Voilà un acte que l'on peut appeler le comble de la gentillesse.

Voltaire. — Eh bien, saint Ignace, est-ce que l'on vous fait griller de cette sorte ?

Loyola. — Ne me parlez pas de ces misères !

Saint Etienne. — Moi, on m'a sommé à coups de cailloux !

Loyola. — Peuh !

Voltaire. — Je crois qu'il fait le dégoûté ?

Saint-Pierre. — Vous savez que j'ai été crucifié la tête en bas.

Loyola. — Question de goût.

Saint Gervais et saint Protas. — On nous trancha la tête. Le supplice est vulgaire, mais il n'en est pas moins désagréable.

Loyola. — Ce n'est qu'un mauvais moment à passer.

Sainte Blandine. — Dépecée dans le cirque par des bêtes féroces, j'ai subi toutes les terreurs et toutes les tortures...

Loyola. — Quelques minutes à peine. Un lion ne dut faire de vous qu'une bouchée.

Voltaire. — Ce drôle se moque de nous. Qu'en pensez-vous Torquemada ? Vous vous entendez aux supplices, mon compère !

Torquemada. — Oui, j'ai arrangé dans mon temps quelques hérétiques. Langues coupées, plomb fondu, membres écartelés, côtes enfoncées, jambes brûlées à petit feu...

Je possède un musée anatomique aussi complet qu'intéressant.

Voltaire. — Eh bien voyons, est-ce dans l'arsenal de ce brave Torquemada, que vous

— Ah ! les Compagnies nous font perdre quatre cent mille francs. Rendons-leur le bien pour le mal, et dépensons annuellement une somme égale pour entretenir les protecteurs des immeubles assurés.

Ainsi ont pensé nos édiles.

Et ils ont offert aux Compagnies d'assurances, des pompiers casernés. Casernés, ce n'est pas assez ! On les mettra dans leurs meubles, s'il le faut. Que veulent encore les Compagnies ? Que les casques desdits pompiers soient en argent massif, soit ? Que les bouts des lances soient dorés ; dorons le bout des lances.

On n'est pas plus naïf.

Ayez des pompiers, si vous ne vous assurez pas ; mais si vous vous assurez, pourquoi doubler le taux de la prime, en entretenant à grands frais des sauveteurs à la disposition des compagnies qui vous exploitent ?

Que les Compagnies participent dans une large mesure, comme cela se fait en Amérique, à l'entretien des pompiers, ou sinon, laissez brûler ! Que vous importe ? Elles paieront.

Et l'on sait, du reste, que le plus grand malheur pour un assuré est d'avoir un seul meuble épargné par le désastre.

— Vous êtes assuré pour dix mille francs, disent les Compagnies, mais vous avez sauvé votre table de nuit. En conséquence, nous croyons vous désintéresser largement en vous attribuant une indemnité de quatre francs cinquante.

Donc, jusqu'à ce que l'on ait mis en pratique, en France, l'assurance par l'Etat ou les communes, le mieux est de supprimer les pompiers municipaux. Avec l'argent qu'ils coûtent, dans une ville comme Lyon, on aura deux fois plus qu'il ne faut pour venir en aide aux malheureux dont le pauvre mobilier, non garanti par une assurance, aura été la proie des flammes.

C'est l'important.

Pour les maisons assurées, imitez la sagesse des pompiers de la petite commune dont il est question plus haut.

Laissez brûler !

FEUILLES VOLANTES

On ne le corrigera pas ! Baudry d'Asson est un de ces enfants terribles qui font le désespoir de leur famille.

Toutes les remontrances, toutes les recommandations sont inutiles.

En vain on lui dit : Toto-Baudry, soyez bien sage, Toto-Baudry, ne dites pas de sottises, n'allez pas compromettre notre sainte cause par des divagations inconsidérées !

Peine perdue : en face de la tribune, Toto-Baudry oublie tout, et les conseils de papa et les leçons de maman. Il faut qu'il éclate, qu'il tonne, qu'il escalade quelque chose, — et naturellement ce quelque chose s'appelle le sens commun.

Aussi quelle joie, dans la majorité républicaine, quand on voit apparaître Baudry d'Asson et sa barbe ! On va s'amuser un peu. Gambetta lui-même oublie toutes les sévérités du règlement, pour laisser divaguer à son aise ce digne vendéen !

Pendant ce temps on ne rit guère à droite ; les gens sérieux du parti se rongent les poings, en voyant la cause sacrée du cléricisme livrée aux anémones et aux aneries de ce fantoche.

Que n'aurait pas donné M. Chesnelong, pour ne pas voir sa grande manifestation du cirque d'hiver commentée par Toto-Baudry ? Hélas, le mal est fait ! Il a fallu boire le calice jusqu'à la lie. On pouvait compter sur quelque débat solennel, à la veille de l'application des décrets ; on n'a eu qu'une arlequinade.

Nous demandons que Toto-Baudry soit privé de dessert.

trouverez l'instrument de vos persécutions et de vos supplices ?

Loyola. — Plus fort que ça l'aurait été Torquemada. — Peste, il est difficile.

Voltaire. — Alors donnez-nous la description de ces tortures inconnues, pour que nous cémissions ensemble !

Loyola. — Messieurs, voilà ce qui se passe. Un commissaire de police.

Basile. — Quelle horreur !

Loyola. — S'est présenté l'autre jour dans nos saintes maisons.

Voltaire. — Avec des armes, des sicaïres, des sabres, des canons, de la mitraille.

Loyola. — Non messieurs, il s'est présenté poliment.

Tartufe. — Infamie !

Loyola. — Chapeau bas.

Basile. — Le misérable !

Loyola. — Et d'une voix douce.

Tartufe. — On n'a pas idée de ces barbaries !

Loyola. — Il a engagé nos Révérends Pères, à faire leurs paquets.

Tartufe (sanglotant). — Hélas !

Loyola. — A emporter leurs bagages.

Basile. — Mon cœur se fend !

Loyola. — Et à rentrer dans leur famille.

Tartufe. — C'est épouvantable !

Torquemada. — Et après ?

Loyola. — Comment après... cela ne vous suffit pas ! La proscription, la persécution,

La consultation Rousse fait son tour de France, en quête de signatures d'avocats. Une signature, s'il vous plaît, pour l'amour de Dieu et des jésuites !

Le barreau de Lyon a généreusement donné, — on est si charitable dans notre ville ! — et les journaux conservateurs ou cléricaux font grand étalage de quelques noms jouissant d'une certaine notoriété locale. Mais à côté de ceux-là, combien d'inconnus, combien d'obscurs ?

Nous trouvons parmi les adhérents et les soutiens de la consultation Rousse : messieurs Bonnard, Borel, Rouast, Harent, Chenavaz, Robert, Flachaire, Gourju, etc...

Tous très honnêtes avocats assurément, car ils ont peu fait parler d'eux, mais pensez-vous sérieusement que l'opinion de ces juriconsultes ait assez de poids pour démolir le Concordat ?

Avec toute la considération due à des célébrités de l'avenir, on nous permettra d'en douter.

Toutes ces manifestations, au fond, n'arrivent qu'à prouver une chose, l'infime minorité des manifestants.

Rappelez-vous la levée de boucliers des pères de famille lyonnais. Tous s'engageaient par serment, à soutenir de leur bourse les frais des innombrables procès que nous allons voir éclore au premier jour.

Il nous a pris fantaisie de compter ces héros. Combien sont-ils ? Cent ou cent vingt. Pour une ville de quatre cent mille âmes, c'est maigre. Doublez-les, si vous voulez, à cause de l'importance qu'ils se donnent, et vous arrivez encore à un total piteux.

Les vides causés par la désertion en masse des membres de notre parquet, n'ont pas été longs à combler.

Vingt quatre heures après, il n'y paraissait plus.

Parmi les nouveaux venus, nous signalerons M. Fochier, appelé à remplacer le trop sensible avocat général Debanne.

M. Fochier est une ancienne connaissance pour le barreau lyonnais. Ses relations de famille l'attachent du reste à notre ville où il était certain d'avance, de rencontrer le cordial accueil dû à un jeune magistrat chez qui les convictions républicaines s'allient à un caractère aimable et sympathique.

Ce qui n'est pas aimable, par exemple, ce sont les procédés de certains bourgeois-gentilshommes des classes dirigeantes.

Au comice agricole d'Angerville, le maire, M. Ménard, porte un toast au ministre de l'Agriculture et du commerce.

Ce toast, tout de circonstance, est accueilli par des huées !

Quelle courtoisie, quel bon goût ! Décidément les gens « comme il faut » ont besoin de demander des leçons de savoir-vivre à leurs palefreniers.

Echos de la journée du 30 juin :

Le correspondant parisien de notre confrère le *Salut Public*, constate que M. Andrieux, préfet de police, s'est conduit avec une désinvolture révoltante : « Il était rasé de frais ! »

Fallait-il, pour être convenable, avoir une barbe de quinze jours ?

ZÈDE.

LES DÉMISSIONS

Rendons justice aux bons Pères. Cette comédie de la démission a été assez bien menée. On reconnaît là nos maîtres en intrigues.

l'exil, la ruine de notre influence, la perte de nos bénéfices. Vous connaissez des supplices plus horribles ?

Torquemada. — Voyons, voyons : pas de question, pas de tortures, pas de potence, pas de bûcher.

Loyola. — Je vous ai dit : un commissaire de police, chapeau bas.

Torquemada. — J'entends bien, mais où sont les os brisés, les chairs calcinées, les membres sciés...

Henri III. — Et les ventres ouverts ?

Henri IV. — Et les coups de poignard ?

Coligny. — Et les ruisseaux de sang.

Loyola. — Vous ne me comprenez point : nos paquets à faire, nos malles à boucler, un déménagement !

Torquemada. — Ce sont les supplices d'aujourd'hui !

Loyola. — Dame !

Voltaire. — C'est pour ce commissaire et ces paquets, que vous vous démeinez comme un convulsionnaire, que vous criez comme un écorché !

Loyola. — Naturellement !

Torquemada. — Monsieur de Voltaire, voulez-vous que je vous le dise, en confidence, ce Loyola me fait l'effet d'un farceur !

Voltaire. — Je l'avais toujours pensé !

L. LECLAIR.

Auriez-vous à vous plaindre de procédés aussi peu délicats ?

Loyola. — Plût à Dieu !

Voltaire. — Décidément, il paraît, que c'est sérieux.

Jean Cavalier. — Après la révocation de l'édit de Nantes...

Loyola. — Un grand acte !

Jean Cavalier. — Je ne vous contredis point, mais ce grand acte nous fit poursuivre comme des bêtes fauves par les dragons de M. de Villars. On brûla les uns, on pendit les autres...

Loyola. — On n'en pendit pas assez.

Jean Cavalier. — Vous trouvez ?

Loyola. — Sans doute, puisqu'il en reste !

Tartufe. — La mauvaise graine germe toujours.

Jean Cavalier. — En tout cas, avez-vous supporté autant de potences et autant de fagots ?

Loyola. — Enfantillage que tout cela !

Voltaire. — J'y perds mon latin. Arrivons aux grands martyrs. Voyons saint Laurent, dites-nous si vos souffrances approchèrent de celles de ce lamentable Ignace ?

Saint Laurent. — Mon histoire est bien connue. Rôti sur un gril, comme une côtelette, je n'avais d'autre ressource que celle de me retourner de temps en temps, pour soulager l'atrocité de ma torture. Je vous assure qu'il m'en a cuit !

PAUVRES ROIS

O mes illusions !

Moi qui m'étais habitué, dès ma plus tendre enfance à voir les rois, dans un nuage, comme Jupiter, majestueux, tonnant et étonnants, inaccessibles aux faiblesses humaines, étrangers à nos misérables besoins !

Moi qui croyais que le droit divin représentait le dépôt de l'éternelle justice et que les rois et fils de rois, exempts des passions qui nous ravagent, dominaient les autres hommes du haut de leur grandeur, de leur vertu, de leur calme et de leur sénérité !

Moi qui m'étais figuré que c'était outrager le ciel, insulter la création que de prêter à un prince régnant ou appelé à régner les mêmes besoins, les mêmes goûts qu'au fils de ma concierge !

Eh bien, j'en apprendis de belles. Voilà qu'un procès criminel qui se déroule à Milan, effeuille la fleur d'orange dont je me plaisais à couronner tous les membres de la famille qui jadis régna sur la France.

Un sieur Boët, accusé d'avoir volé à don Carlos un collier de la Toison d'or, enrichi de diamants, accusé à son tour son roi d'avoir mangé ledit collier avec des petites femmes.

Non ! Jamais on ne me fera croire cela. Les chemises de chasteté ont été inventées pour les rois des cléricaux et non pour les chiens, ce me semble. Mais ce n'est pas l'opinion de Boët.

Cet infâme Boët veut absolument que son roi soit un homme comme un autre.

Et ce bon roi ne dit rien. Il accepte l'innocence, et, au lieu de faire mourir sous le bâton un pareil mécréant, il semble, au contraire, tout prêt à pardonner... si Boët rend l'argent.

Ah ! mais, il faut que Boët rende l'argent. Don Carlos en a besoin : il a sur les bras la petite comtesse Chose qui menace de le laisser en plan et de le quitter avec diligence.

— une diligence qu'il ne fera pas arrêter — s'il ne lui paye pas quelques mois d'arriérés, sans compter un chiffre incalculable de feux.

Décidément ce Boët est un misérable, et il devrait apprendre à respecter un peu un homme qui a dans ses veines du sang de la Saint-Barthélemy. A l'entendre, on croirait vraiment que Don Carlos n'a aspiré au trône que dans le but en vue duquel de simples bourgeois aspirent à une direction de théâtre : pour avoir le droit de choisir les plus belles.

C'est une infamie, bien certainement. Respectons ce pauvre roi. Un roi qui a besoin d'argent, n'est-ce pas assez triste ?

Ah ! si les Espagnols avaient du cœur ! Que ne font-ils comme nous autres Français, qu'ils ne créent-ils une caisse noire ?

Il faut de l'argent aux rois, on le sait, il ne leur faut même que cela. C'est ce qu'a compris ce bon M. Chesnelong.

Qu'un jour le comte de Chambord lui adresse une dépêche ainsi conçue :

« Petite Amélie fait des misères ; menace, si l'éclair pas de cinquante mille flambeaux, de quarante sous, aller déposer le fruit de notre faute sur palier du Sénat... »

Chesnelong s'adressera à la caisse noire et enverra au roi les cent mille francs demandés. Et l'honneur de sa Majesté sera sauf.

Voilà comment on doit agir avec les quelques représentants de la royauté qui sont dans les collections européennes. Si l'on avait fait ainsi avec Don Carlos, j'aurais encore mes illusions.

Moi qui prenais les rois pour des saints. Les saints qu'on voit dans les églises sont de bois. Les rois, hélas ! ah ! pourquoi faut-il que tous les rois ne soient pas de bois ?

LES EXÉCUTIONS PUBLIQUES

Cours de Morale

La scène se passe vers une heure du matin, à l'Hippodrome, ou quatre ou cinq mille personnes attendent impatiemment les préparatifs de l'exécution de Chalaye.

M. Prudhomme traverse gravement la foule, traînant par la main, son fils, âgé d'une dizaine d'années.

M. Prudhomme (à son fils). — Regarde, mon enfant, toute cette foule qui se presse pour assister à ce grand spectacle moralisateur, au châtiment du parricide !

Prudhomme fils. — Tiens, il y a des femmes.

M. Prudhomme. — Ohi, de pauvres ouvrières qui se privent de sommeil pour mettre sous les yeux de leur mari ce terrible exemple.

Une femme (à son voisin). — Ah, zut ! Me chatouille pas ici ; y a de la police.

Plusieurs voix. — Guillotiner ! Guillotiner !

Prudhomme fils. — Pourquoi est-ce qu'on guillotine comme ça devant tout le monde ?

M. Prudhomme. — Pour que la leçon soit publique et profitable à tous.

Prudhomme fils. — Mais, alors, ceux qui sont en prison, est-ce qu'ils ne subissent pas aussi leur peine devant tous ?

M. Prudhomme. — Ce n'est pas la même chose.

(On entend des chants à quelque distance.) Prudhomme fils. — Tiens, il y en a qui chantent là-bas.

M. Prudhomme. — Sans doute quelques prières qu'ils entonnent sous la fenêtre du condamné.

Prudhomme fils. — Papa, je ne peux rien voir.

M. Prudhomme. — Approchons-nous. (A un assistant en blouse.) Voudriez-vous me laisser passer, Monsieur ?

Premier assistant. — Dis donc, vieux serin, vas-tu me ficher la paix.

M. Prudhomme. — Monsieur, j'ai un groupe. — Enlevez-le !

M. Prudhomme. — Messieurs, je suis accompagné d'un enfant, faites-moi place, je vous en prie.

Plusieurs voix. — Asseyez-vous dessus.

M. Prudhomme. — Décidément ces gens sont mal élevés.

Prudhomme fils. — Pourquoi n'as-tu pas loué une fenêtre, comme le jour du passage à Lyon du maréchal Mac-Mahon ?

M. Prudhomme. — Mon fils, évitez ces comparaisons irrévérencieuses pour des personnalités respectables malgré leurs erreurs.

Un voisin (à M. Prudhomme). — C'est assommant. Voilà huit nuits que je passe à attendre. Ça fait que je dors le jour et y a plus le sou à la maison.

M. Prudhomme. — Oui, mais vous assisterez à la vengeance de la société.

Le voisin. — La société ! C'est moi qui m'en moque.

M. Prudhomme. — Alors, pourquoi venez-vous ?

Le voisin. — Moi, parce que c'est rigolo ; on rince un peu, on boit, on chante ; et puis, y a par là un tas de fenottes qui sont pas mal polissonnées ; ça me repose un peu de ma vieillesse.

M. Prudhomme. — Monsieur, respectez la présence de mon fils.

Le voisin. — Ton fils ! Tu me fais suer. (Il s'éloigne.)

Un mouvement se produit dans la foule.

M. Prudhomme. — Qu'y a-t-il donc ?

Deuxième assistant. — Paraît que c'est pas pour aujourd'hui.

M. Prudhomme. — C'est renvoyé ?

Troisième assistant. — Oui, le gouvernement a réfléchi.

M. Prudhomme. — A quoi donc ?

Troisième assistant. — Que c'est lâche de tuer un homme sans défense.

M. Prudhomme. — Vous vous mequez de moi. (Il s'éloigne.) Viens, mon fils, la morale n'y perd rien ; ce sera pour un autre jour.

Prudhomme fils. — La morale ! J'en ai assez ! J'ai bien sommeil, papa, je suis malade.

M. Prudhomme. — Tiens ! On m'a volé ma montre.

Une femme (passant en voiture). — Dis donc, vieux, c'est tout ce que tu payes.

M. Prudhomme (entraînant son fils). — Rehtrons vite ; nous ne reviendrons pas. Ce peuple n'est pas digne d'assister à l'exécution des solennels décrets de la Justice.

LA VACCINE OBLIGATOIRE

La chambre des députés a voté, ces jours derniers, la prise en considération d'un projet tendant à rendre la vaccination obligatoire.

Voilà certes une proposition dans laquelle sont incrustées les meilleures intentions du monde. Mais quelle sera la sanction de la loi, si elle est définitivement adoptée ? Il faudra employer des moyens de répression énergiques contre les entêtés qui, à l'exemple de Veillot, aimeront mieux porter une écumoire sur le masque, plutôt que de s'influer l'humour animale propagée par le docteur Jenner.

Le meilleur, le seul moyen même de mater les obstinés, c'est de priver de ses droits politiques tout homme vierge de cow-pox.

Grâce à ce procédé, nous reverrons, dans vingt ans, renaître sur un autre terrain la lutte homérique commencée entre MM. Pallue et Blanqui.

Le Blanqui du moment, point révolutionnaire du tout, ne sera pas vacciné, et par conséquent sa candidature sera le comble de l'illégalité. Le Ballue futur, retranché, lui et son comité, derrière les grands principes et le respect de la loi, combattra son adversaire dont l'élection sera appelé à créer des embarras considérables au ministère.

« Citoyens, disent les manifestes des comités, les puissances étrangères ont l'œil sur vous ; de votre vote dépend l'avenir du pays. Que pensera l'étranger, que deviendra le gouvernement si vous persistez à envoyer à la Chambre un homme dont le bras n'a jamais été au contact avec le bistouri régénérateur qui lui devait introduire dans le sang les bienfaisantes pustules de la génisse ? Certes, ce n'est pas l'homme que nous combattons ; il est notre ami, ses idées sont les nôtres et nous ne différons que sur un point ; nous sommes vaccinés et il ne l'est pas. Il est le candidat de l'illégalité, nous sommes le défenseur de la loi, etc... »

Et quelle manœuvre de la dernière heure, quand, furtivement, la nuit qui précède l'élection, le comité dissident fera apposer des affiches sur lesquelles il clouera le candidat du comité central au pilori, au moyen de ces simples mots : « Citoyens, méfiez-vous d'un tel : il n'est pas vacciné. »

Heureux le temps où nos luttes politiques porteront sur des questions si peu irritantes !

THÉÂTRES

La Fille du Tambour-Major va déménager du Grand-Théâtre après une série de fructueuses soirées. M. Vachot cherche des artistes en société, le Théâtre-Bellecour fait peau neuve et répète *Cendrillon*, et nous croyons que le théâtre de la Montée-Rey lui-même a clôturé ses représentations.

L'art dramatique et l'art lyrique chôment complètement à Lyon pour le quart d'heure et la chronique théâtrale peut prendre ses vacances.

Serait-ce point le moment d'émettre, à propos des théâtres de province, en général et des nôtres en particulier, une idée que nous avons indiquée déjà l'an passé et qui permettrait de ranimer un peu nos pauvres scènes départementales, plongées dans un état voisin du trépas ?

Il existait autrefois en France, nous parlons de dix ou douze ans, trois grandes scènes allant de pair au point de vue artistique, pourvues de troupes lyriques de premier ordre, — c'étaient Lyon, Bordeaux et Marseille. Immédiatement au-dessous, tenant un rang des plus honorables, venaient Toulouse, Nantes, Rouen, Lille, puis les chefs-lieux moins importants, dont il est superflu d'indiquer les noms. Nous négligeons, dans cette nomenclature, les théâtres belges qui ont su conserver une valeur et un prestige. Mais chez nous, que reste-il des splendeurs du passé ? Petit à petit, année par année, ces théâtres ont disparu un à un.

L'an dernier, Lyon et Marseille demeuraient encore debout ; 1879-1880 a vu la fin de notre théâtre municipal. Sauf à Marseille aujourd'hui, ce sont partout portes closes, directeurs en faillites, artistes en société, en somme le néant. L'indifférence et le mauvais vouloir des municipalités inintelligentes, la concurrence de l'étranger qui paie mieux que nous, la rareté et les exigences des bons sujets, nous ont amené dans cette déplorable situation, d'où résultera fatalement la ruine de l'art musical.

Eh bien, il y a peut-être un moyen de relever le niveau en province, de rendre possibles pour les directions, et profitables pour le public, nos malheureux théâtres ou plutôt quelques-uns de nos théâtres. Tous les ans, l'Etat qui n'a pas abdiqué son rôle de protecteur, prélève sur le budget une somme destinée à encourager l'art dramatique et musical. Tous les ans, la Chambre, sans barguigner, vote les subventions nécessaires.

On accorde 800,000 francs à l'Opéra, 360,000 fr. à l'Opéra-Comique, autant à peu près à la Comédie-Française, 100,000 francs à l'Odéon. Qui paie la subvention ? La France entière, tous les contribuables, et cela pour le plaisir de messieurs les Parisiens, des étrangers pullulant dans la capitale et de quelques provinciaux qui vont visiter l'escalier de M. Garnier et son foyer.

Est-ce bien rationnel et bien juste ? Volontiers, nous passerions condamnation sur les subventions de la Comédie-Française et de l'Odéon, — celle-là ayant su conserver son prestige, celui-ci pouvant être considéré comme la pépinière de la première. La Comédie-Française est demeurée jusqu'ici une gloire nationale, et nous ne voyons aucun inconvénient à contribuer pécuniairement à son éclat.

Mais l'Opéra-Comique et l'Opéra, si déchus de leur grandeur ! Pourquoi nous obliger à payer les appointements de M. Mierzwinski, de M. Maurel, de MM. Leslino, Stucklé, Hamman, etc., tous en réalité, artistes d'ordre inférieur dont le talent est incompatible avec nos gloires nationales ?

Nous faire contribuer à dorer de semblables médiocrités est absolument ridicule. Aujourd'hui l'Opéra-Comique et l'Opéra se recrutent uniquement dans les troupes de province, et encore le choix n'est-il pas toujours intelligent. On reprochait à M. Halanzier de délaissier l'art pour le commerce, son successeur, M. Vaucorbeil, en a-t-il si bien relevé le niveau ?

Nous avons retourné nos poches pour construire le monument de M. Garnier, soit ; mais pourquoi la ville de Paris qui en profite avant toutes les autres, prétend-elle nous faire entretenir les rossignols qu'elle y enferme ? Lorsque les caisses de nos théâtres sont à sec et impuissantes à payer nos ténors, la ville de Paris n'a pas, que nous sachions, contracté l'habitude de venir à notre aide.

De sorte que, tandis que nos scènes lyriques tirent le diable par la queue — lorsque ce diable a encore une queue, — et s'évertuent à fouiller dans tous les coins pour trouver des oiseaux rares, les théâtres parisiens viennent, avec notre argent, accaparer le dessus du panier de nos artistes — quelquefois le dessous aussi — au grand profit de la capitale, qui par reconnaissance, s'empresse le plus souvent de traiter nos publics de crétiens et de gâteux.

Eh bien, tout cela est absolument injuste. Au point où sont descendus l'Opéra et l'Opéra-Comique qui conservent nos meilleurs sujets et nous renvoient les médiocres en représentation, avec des titres ronflants, des noms en vedette et des cachets à l'avenant, nous ne voyons en aucune façon la nécessité de prélever plus d'un million sur le budget pour une satisfaction qui n'est même pas platonique.

Consentons, si vous voulez, à en sacrifier la moitié pour ne pas perdre la coutume d'être agréables à nos concitoyens de Paris, mais que la province vienne émarger à son tour. Avec les cinq ou six cent mille francs restants, qu'en bonne conscience Paris doit garder à sa charge, l'Etat pourrait venir en aide aux municipalités de quatre ou cinq grandes villes ayant des titres sérieux à des académies nationales de musique. Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse — la pépinière des chanteurs — seraient forcément du nombre.

Les théâtres de province pourraient vivre, l'émigration des artistes à l'étranger s'arrêterait sans doute, ténors et chanteuses deviendraient moins rares, le goût du public se modifierait peut-être en face d'exécution moins médiocres des chefs-d'œuvre, et qui sait, ces applications de pièces de cent sous, intelligemment opérées, guériraient peut-être l'art musical de l'anémie qui le ronge, en permettant l'éclosion d'ouvrages auxquels manquent actuellement des scènes et des interprètes.

Quel est le député de province qui attacherait le grelot ?

G. LAURENT.

Cours du Midi (Perrache)

Ouverture du théâtre Agoston. — Prestidigitation, spectacles, tour du monde, fontaine, etc., etc.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable, A. ALAÏC.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 1^{er} Juillet.

Le marché a été assez agité pendant toute la semaine. Au milieu de ces fluctuations, les capitalistes prévoyants peuvent profiter des bas cours pour mettre en portefeuille des valeurs dont la reprise immédiate ne fait doute pour personne.

En attendant on est revenu aux environs des cours du commencement du mois. Notre 5 0/0 s'arrête à 118,90. L'Italien est à 87,90. Le Florin d'Autriche à 76,87 1/2 oppose beaucoup de résistance aux vendeurs.

Le marché du comptant est assuré sur nos valeurs. On recherche le Crédit Lyonnais à 955. La Banque d'escompte est tout particulièrement demandée au-dessus de 800. A ce prix on a même le bénéfice de 25 fr. de complément de dividende qui vont être mis en paiement le 1^{er} juillet.

La Société générale française de crédit donne lieu à de très nombreuses transactions de 730 à 735. On s'empresse d'adopter cette valeur à ses cours actuels, parce qu'on se rend bien compte qu'une hausse importante est inévitable en présence de l'extension que prend la clientèle de cet établissement.

Le Crédit mobilier descend à 627,50; la Banque

franco-égyptienne fait 680. La Banque française et italienne a obtenu auprès de ses actionnaires un bien légitime succès dans la proposition qu'elle leur a faite des actions de la Banque de Dépôts et d'Amortissements. Cette dernière Société commence ses opérations le premier juillet. Ses titres, en paraissant à la Bourse, réaliseront certainement une prime élevée.

Le Crédit foncier est à 4250. La Banque parisienne et la Rente foncière parisienne subissent des réalisations continues. Les capitalistes prévoyants paraissent s'être déjà éloignés de ces valeurs.

La Banque de Paris, n'est plus qu'à 1120. Cette baisse doit être en partie, attribuée au mauvais effet produit par l'émission des Obligations de la Compagnie des chemins Andalous. La souscription n'a été couverte que par les banquiers correspondants de l'établissement, au nombre de 5 à 600, dit-on. On ajoute que les demandes d'unités n'ont pas dépassé 110. Le titre est donc tout entier à classer comme nous l'avons prévu.

On est à 315 sur la Foncière Austro-Hongroise et à 640, soit net à 240 sur la Foncière Incendie. Les capitalistes qui désirent se procurer aux prix actuels des actions nouvelles de la Société Générale d'assurances doivent se hâter de transmettre leurs demandes, car ce placement va être terminé.

A. BALLERO.

Tous les grands établissements financiers de France, viennent d'ouvrir leurs guichets à l'émission des obligations nouvelles de la Société générale d'Assurances. La succursale de la Banque générale des Intérêts français, 97, rue de la République, est chargée de recevoir les souscriptions.

Partout on s'accorde à dire que c'est un placement des plus avantageux et de toute sécurité.

MALADIES DES FEMMES
M^{ME} CHRÉTIEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la stérilité et ses diverses affections. M^{ME} CHRÉTIEN compte vingt années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour.

ANALYSE DES URINES. CONSULTATIONS TOUTS LES JOURS DE MIDI À QUATRE HEURES. 9, rue Bourbon, au 1^{er}, au-dessus de l'entresol, Lyon.

INSECTICIDE FOUDROYANT

Destruction infaillible des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, chenilles, charançons, etc. — E. GALZY, fabricant, 28, rue Bugeaud, à Lyon. — Le klog., 12 fr.; 100 gr., par poste, 1 fr. 95.

EAUX MINÉRALES

Françaises et Étrangères
Pharmacie des Célestins, pl. des Célestins, 5
E. MAUGUIN, successeur de A. SANTENA
Produits au gluten p^r les diabétiques

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Soins Discretion
M^{ME} DUPORT
TIENT DES PENSIONNAIRES
Lyon, 31, rue Centrale, 31
(Ecrire franco).

Lyon. — Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, A. ALRICY, etc.

Le Journal des Tirages Financiers

(10^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

dont les Actions sont inscrites à la Cote officielle de la Bourse

Capital : SIX MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Compagnie Générale d'Affichage
V. Fournier, Direct., rue Confort, 14

CAFÉ

DES

GOURMETS

TOUTES

LES BOITES

DOIVENT ÊTRE

SCELLÉES PAR DEUX BANDES

PORTANT LE NOM :

TREBUCIEN ET FILS

Éviter

LES IMITATIONS DU TITRE

OU DE L'ÉTIQUETTE



EN VENTE rue Confort 14 à Lyon LE GUIDE-INDICATEUR LABAUME

Avril Important

Les nombreuses contrefaçons et imitations du Shapisme Rigolot nous ont déterminé à prendre une mesure sur laquelle nous appelons l'attention des médecins et du public. Toutes les feuilles de Shapisme et toutes les boîtes qui les renferment portent en rouge la signature dont voici le fac-similé :

En conséquence, on ne doit admettre comme véritable papier Rigolot que les feuilles qui portent en lettres cette signature.

EN VENTE dans toutes les bonnes Pharmacies.

JE VEUX VITE ET À PEU DE FRAIS guérir les maladies de la Peau, toutes les maladies des Voies urinaires, les plus rebelles (de midi à six heures), DIMONT, médecin spécialiste, rue Rochecouart 84, Paris. Traitement par correspondance.

INSECTICIDE

SANS RIVAL

Plus de Cafards, Pucès, Punaises, Mouches, Fourmis, Hantes etc.

Pour éviter la falsification, détail à la Fabrique J. COURCY, r. Montebello, 4, près du pont de la Guillotière.

Pharmacie LANGLADE & AUGUET, rue Thomassin, 8.

NÉURALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE

Guérison rapide et sûre par la Poudre Antinéuralgique de G. Langlade

Articles de Luxe et de Fantaisie

M^{ON} CASSET

Rue de la République

Rue de la République



MAROQUINERIE — EVENTAILS

Bijouterie. — Tabletterie
Sacs gileciers, Necessaires garnis
Ébénisterie artistique
Porte-Bouquets — Passe-Partout
Chapelles. — Petits Bronzes
Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie
Caves à Liqueurs

PORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE

ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE

de l'indication, avec preuves irrécusables, d'une formule infaillible pour guérir, en secret et à peu de frais, les écoulements récents et les plus invétérés. Écrire à EYMIN, à Vienne (Isère), pour ne jamais plus rien avoir à redouter de ce fléau.

GUÉRISON RADICALE

des maladies récentes ou anciennes, par les Capsules QUET.
Traitement facile à suivre en secret et même en voyage. — Injection QUET hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Même pharmacie : Pommade souveraine pour les yeux. Prix : 2 fr. — Liqueur infaillible contre les maux de dents. Prix : 2 francs.

ALLEVARD

(ISÈRE)

Altitude 475m. — Excellent climat Riche vallée.

Vaste établissement d'Eaux sulfureuses. — Spécialité d'inhalation gazeuse sulfhydrique froide. — Traitement de la phthisie, laryngite, bronchites, granulations, engorgements, catarrhes, asthmes, ophtalmie, maladies des os, de la peau et de l'utérus, lymphatisme. Belle Eglise, Temple, Télégraphe, Théâtre, Salons de jeux, de lecture. Envoi de notices médicales (franco), s'adresser à M. M. PORTE, directeur.

AU LABOUREUR

Maison recommandée pour la bonne fabrication des CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS

BON MARCHÉ
ÉLÉGANCE
ET
SOLIDITÉ

Hommes 12fr
Femmes 8fr

DÉPÔT DE LA CHAUSSURE PINET

Maison CASSET, rue de la République, 32 (EX-RUE DE LYON)

Le Moniteur

DES

TIRAGES FINANCIERS

Propriété du Crédit Général Français

Société anonyme. — Capital : 20 millions de francs.

La plus ancienne, la plus répandue et la plus complète des journaux financiers.

PARAIT TOUTS LES JOURS

Seize grandes Pages de texte

Il publie une Revue de toutes les valeurs cotées ou non cotées, la Liste de tous les Tirages, la Cote complète de toutes les valeurs et tous les renseignements utiles aux capitalistes.

Par an 4 francs

Abonnement de 3 ans : 10 francs.

S'adresser à la SUCCURSALE du Crédit Général Français à LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

Société anonyme, Capital : VINGT MILLIONS

SIÈGE SOCIAL : à Paris, 16, rue Le Peletier

Achat et vente de titres au comptant, sans autre commission que le courtage officiel des agents de change. — Négociations de toutes valeurs non cotées. — Paiement gratuit et immédiat de tous coupons pour les clients-abonnés au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS. — Transfert et conversion de titres. — Souscription sans frais aux émissions. — Libération de titres. — Versements sur titres. — Remboursement des titres sortis aux tirages. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Listes de tous les tirages et des numéros sortis et non encore réclamés. — Cheques sur Paris et la Province.

CALENDRIER MANUEL

LE

Du Capitaliste

PRIME GRATUITE

donnée chaque année par le CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS à tous les abonnés au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.

Guide indispensable de l'actionnaire et de l'obligataire, contenant le taux d'émission des valeurs françaises et étrangères cotées et non cotées; — l'échéance de leur coupon; leur revenu, les dividendes de chaque société depuis 1889.

LISTE DES ANCIENS TIRAGES ET DES LOTS NON RÉCLAMÉS. Renseignements pratiques pour l'achat et la vente au comptant des valeurs de bourse. — Impôts qui frappent les titres. Loi sur les titres au porteur perdus ou volés.

La valeur de cette PRIME GRATUITE représente à elle seule le prix annuel de l'abonnement au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.